|  |  |
| --- | --- |
|  | **DOSSIER DE CANDIDATURE**  **AAC ARS GRAND EST 2019** |
| Déploiement de consultations avancées  de CSAPA en CHRS/CHU |

**PORTEUR DU PROJET**

Nom du gestionnaire :

Nom du CSAPA porteur de la consultation avancée :

Adresse du CSAPA :

N° FINESS juridique

N° FINESS géographique

SIRET :

Référent en charge du projet (précisez sa fonction et ses coordonnées téléphoniques et courriel) :

**OPPORTUNITE DU PROJET**

Présentation de la demande :

Opportunité du projet au regard des besoins identifiés (contexte) :

Objectifs poursuivis conjointement avec le CHRS/CHU bénéficiaire :

**PROJET**

Identification du gestionnaire :

Adresse :

Lieu de mise en œuvre de la consultation avancée :

Nombre de personnes hébergées :

Profil des personnes hébergées (hommes / femmes / couples / parents avec enfants / problématiques principales rencontrées…..)

Référent en charge du projet au sein du CHRS/SU (précisez sa fonction et ses coordonnées téléphoniques et courriel) :

Description du projet de mise en œuvre d’une consultation avancée au sein du CHRS/SU :

*(Organisation, fréquence, jour, projection file active ….)*

**PERSONNEL DEDIE**

*(nombre d’ETP – profil – missions …)*

Un référent / correspondant est-il identifié au sein du CHRS/SU ?  OUI  NON

Si non, est-ce prévu ?

Si oui, préciser son nom et sa fonction :

**LOCAUX**

Un local est-il identifié au sein du CHRS pour les consultations ? OUI  NON

Le local permet-il d’assurer les consultations avancées par l’équipe du CSAPA ? OUI  NON

Une ligne téléphonique est-elle prévue ? OUI  NON

Un accès à un ordinateur connecté est-il prévu ? OUI  NON

Implantation au sein de la structure du local dédié aux consultations :

Remarques / observations :

**ANNEXES**

1. **Lette d’engagement du CHRS/CHU sur :**

* l’accord pour la mise en place d’une consultation avancée de CSAPA au sein de la structure
* la mise à disposition d’un local pour la consultation
* l’intégration au plan de formation des personnels des sessions de formation/sensibiltaiton sur les conduites addictives
* la définition de temps de synthèse/d’échange entre les professionnels du CHRS et les professionnels du CSAPA dédié à la consultation avancée
* le bilan / l’évaluation

1. **Budget prévisionnel**
2. **Calendrier prévisionnel :**

* sessions de travail entre les professionnels du CHRS et du CSAPA pour notamment échanger sur les attentes de chacun, définir les missions relevant des professionnels du CSAPA et du CHRS, définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la consultation avancée dont les modalités d’échanges et de communication entre les professionnels (secret professionnels, secret médical…), les besoins éventuels de formations des professionnels (précarité pour les professionnels du CSAPA / addiction pour les professionnels du CHRS/CHU) et fixer les objectifs et résultats attendus
* de mise en œuvre des consultations avancées au sein du CHRS